

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DAC 49 Signature d'un avenant à la convention d'équipement avec le Théâtre de l'Atelier (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu la délibération 2016 DAC 41 des 4, 5, 6, et 7 juillet 2016 ;

Vu la convention, en date du 20 juillet 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec le Théâtre de l'Atelier un avenant à la convention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 9 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Il est proposé de prolonger la convention, en date du 20 juillet 2016, relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à la SAS Le Groupe théâtral, 1 place Charles Dullin 75018 Paris, pour le financement de travaux de mise en conformité et d'accessibilité au Théâtre de l'Atelier.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention ci-joint.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO